

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2010

OBJET
de la Délibération

**REAMENAGEMENT
DE DETTE**

Date de convocation du Conseil Municipal

24 juin 2010

Date d'affichage : 24 juin 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Melle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme LE PAVEC, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

M. BAUCHER, Mme OLIVIERO, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mmes PIERRE, LE STRAT, ROUILLARD, MM. DERRIEN, MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

Mme GREZE à Mme LE DOARE

Mmes DONATO-LEHUEDE à Mme PEDRONO

Mme GUEGAN à M. PERESSE

Absent

M. JARNO

REAMENAGEMENT DE DETTE

Rapport de Daniel LE COUVIOUR

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23

Vu la proposition de refinancement fournie par Dexia Crédit Local

Dans le cadre de la gestion de la dette de la Ville de Pontivy, il est proposé de profiter des opportunités qui se présentent aujourd'hui sur les marchés financiers pour renégocier une partie de la dette auprès de Dexia Crédit Local.

Article 1 : Principales caractéristiques des prêts

Pour refinancer une partie de sa dette à la date d'effet du 01/12/2010, en refinancement du contrat de prêt n° MPH250941EUR001, la Commune de Pontivy contracte auprès de Dexia Crédit Local un emprunt d'un montant maximum de 2 572 903,52 E.

Références du contrat refinancé			Capital refinancé
N° contrat	N° tirage/tranche	Type de crédit	
MPH250941EUR	001	C.A*	2 572 903,52 E

* C.A : crédit amortissable

Le taux de calcul des intérêts de l'échéance du 01/12/2010 du prêt n° MPH250941EUR001 est figé à 3,79 % dans le cadre de cette proposition quel que soit le niveau du CMS 10 ans EUR et du CMS 10 ans GBP sous réserve de la mise en place du prêt de refinancement dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 2 572 903,52 E

Périodicité des échéances d'amortissement et d'intérêts : annuelle

Mode d'amortissement : amortissement quitté

1^{ère} échéance : 01/12/2011

Durée : 17 échéances annuelles

Décompte des intérêts : exact/360

Conditions de Remboursement Anticipé :

Le remboursement anticipé est possible à chaque échéance annuelle moyennant un préavis de 35 jours et le paiement ou la réception d'une indemnité calculée selon les conditions prévalant sur les marchés financiers au moment du remboursement.

Taux d'intérêt :

- si la différence entre le CMS EUR 30 ans et le CMS EUR 2 ans est supérieure ou égale à 0,00 %, le taux d'intérêt appliqué au décompte des intérêts est égal à 3,74 %. Ce taux d'intérêt s'applique à la période d'intérêts écoulée.
- dans le cas contraire, si la différence entre le CMS EUR 30 ans et le CMS EUR 2 ans est inférieure à 0,00 %, le taux d'intérêt appliqué au décompte d'intérêts est égal à 3,74 % moins 5 fois la différence entre le CMS EUR 30 ans et le CMS EUR 2 ans. Ce taux d'intérêt s'applique à la période d'intérêts écoulée.

Commission d'engagement due au titre du prêt : remise

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Maire autorise Monsieur Daniel Le Couviour (adjoint aux finances) et Monsieur Jean-Pierre Le Bihan (directeur des services financiers) à arrêter avec la salle de marché les conditions définitives du prêt lors d'un rendez-vous téléphonique et à signer le fax de confirmation.

Monsieur le Maire signera le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Nous vous proposons :

- d'autoriser le Maire à signer le contrat à intervenir.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 1er juillet 2010

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**